

Comité Technique Local du 29 octobre 2015

Un Comité Technique Local de la DISI Paris-Normandie était réuni en 2ème convocation ce jeudi 29 octobre, suite au boycott unanime des organisations syndicales lors de la 1ère convocation, le 15 octobre (voir notre déclaration liminaire ci-jointe).

A ce CTL, seuls étaient présents les élus Solidaires Finances Publiques et FO. Aucun représentant du personnel de la CGT n'était présent.

Transferts d'emplois internes à la DISI

La direction nous a présenté les différents transferts d'emplois qu'elle proposait entre les différents établissements de la DISI Paris-Normandie :

1 B PAU de l'ESI de Versailles St Cloud + 1 B PAU de l'ESI de Nanterre vers l'ESI de Caen
1 A PSE de l'ESI d'Orléans vers le SIL de l'ESI de Versailles Chantiers.

Pour les B PAU, il s'agit d'implanter des emplois pour 2 agents en surnombre en B (pas de chaise vacante en B) suite à leur promotion par liste d'aptitude de C en B. En effet, auparavant les emplois étaient transformés (par ex. : C PAU en B PAU), mais depuis 2013, chaque DISI doit s'autofinancer en transférant des emplois vacants de même catégorie (B ou A) d'un établissement vers un autre..

Solidaires Finances Publiques dénonce cette pratique qui consiste à dépouiller un ESI pour en pourvoir un autre. Les suppressions et transferts d'emplois successifs font diminuer les emplois vacants, et à terme les mutations ou promotions sur certains sites seront impossibles.

C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques a voté CONTRE, ainsi que FO.

Transferts d'emplois de la DISI vers la Direction Générale

D'autres transferts d'emplois seront présentés lors d'un prochain CTR au détriment de la DISI Paris-Normandie :

1 A Analyste de l'ESI de Nanterre vers le bureau SI-1F
1 A Chef d'exploitation de l'ESI de Nanterre vers SPIB (contrôle de gestion des projets informatiques)

Nous avons dénoncé ces transferts d'emplois qui, cette fois-ci, sont des pertes sèches d'emplois pour la DISI Paris-Normandie. En attendant la 2ème vague de suppressions d'emplois qui arrivera très prochainement pour début 2016 !!!

Sur ce point, étrangement, aucun vote n'a été demandé aux représentants du personnel !!! Ce n'était que « pour information ».

A cette occasion, Solidaires Finances Publiques a attiré tout particulièrement l'attention de la direction sur la situation de l'ESI de Nanterre. En effet, cet établissement subit des transferts d'emplois successifs au profit d'autres établissements. En 2 ans, l'ESI de Nanterre a perdu 5 emplois transférés : 2 PSE-CRA, 1 B PAU, 1 Analyste et 1 A Chef d'exploitation. Auxquels il faut ajouter les suppressions d'emplois annuels (4 en 2015) !!! Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont alerté la direction sur la fragilisation de cet établissement et le risque d'atteindre un seuil critique d'effectif.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en Comité Technique Local :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Carole BAILLY	ESI ORLEANS	Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS
Patrick PIMONT	ESI VERSAILLES St Cloud – CID Cergy	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Martine ROELAS	ESI ORLEANS

Fermeture de l'atelier éditique de l'ESI de Caen

La direction a présenté officiellement en CTL la fermeture de l'atelier éditique de Caen au 31/12/2015. Cette fermeture avait été annoncée lors d'un groupe de travail en administration centrale le 25/03/2015.

Depuis cette date, les représentants de Solidarités Finances Publiques n'ont eu de cesse d'interpeller la direction quant au sort réservé aux agents concernés.

Nous intervenons régulièrement également au sujet du dispositif d'accompagnement indemnitaire. En effet, le dispositif d'origine a été prolongé jusqu'au 31/12/2014, mais depuis cette date, aucune mesure n'a été prise. On nous répond que les modalités seront précisées « *prochainement* » par le bureau RH-1A. C'est inacceptable !!! Les agents qui se sont investis pour faire perdurer leur service depuis plus de 10 ans doivent bénéficier des mêmes conditions indemnitaires que celles accordées par le dispositif à l'origine en 2004.

Comble de provocation, on nous affirme que le dispositif d'accompagnement indemnitaire prévu dans le cadre du projet éditique du Trésor Public n'est plus valable. Par contre, les dispositions de reconversion/mutation pour les agents n'ayant pas de qualification informatique, elles, restent de rigueur !!! Obligeant ainsi les agents à intégrer les services administratifs de la DRFIP locale. C'est une fois de plus en sens unique, au détriment des agents.

Ainsi, les 3 agents détenant une qualification informatique resteront au sein de l'ESI. Alors que les 3 autres, sans qualification informatique, devront quitter l'établissement. Ils ont eu obligation de déposer une demande de mutation pour participer au mouvement complémentaire au 1/03/2016. L'administration a obligation de les affecter sur la résidence, même en surnombre. Nous resterons très attentifs quant à l'affectation des agents transférés à la DRFIP du Calvados, ainsi qu'à la situation de ceux demeurant à l'ESI de Caen.

Solidaires Finances Publiques reste opposé à TOUTE fermeture de service. Vos représentants Solidarités Finances Publiques ont donc voté CONTRE cette nouvelle fermeture de service éditique, intervenant après celles de Versailles St Cloud, Rouen Jean-Moulin et Nanterre.

Informations diverses

Apprentissage : La DISI Paris-Normandie avait candidaté pour 4 apprentis, 3 ont été retenus, sur les ESI de développement de Nanterre, Caen et Versailles Saint Cloud.

Le dispositif est prévu pour 1 an, de septembre 2015 à fin août 2016.

La direction a présenté les conditions de prise en charge des contrats d'apprentissage, pour la gestion courante (horaires, congés,..) et le volet financier (salaires).

Une formation, assurée par l'IGPDE, est prévue pour les maîtres d'apprentissage.

Immobilier :

Rouen : le projet de rapprochement des 2 ESI est en attente de signature par le futur chef de service du SSI (non encore nommé à l'heure du CTL). Sans surprise, il devrait être décidé malgré les réticences des agents concernés.

Caen : un relogement est recherché pour l'ESI, car le ratio surface/agent est trop important par rapport aux préconisations immobilières (un étage du bâtiment est totalement vide et un second le sera partiellement en fin d'année après la fermeture de l'éditique).

Orléans : projet d'accueil au sein de l'ESI d'un service de la DRFIP du Loiret, à l'étude (SFact + CSP : service n'accueillant pas de public. Environ 40 personnes).

Vos représentants Solidarités Finances Publiques en Comité Technique Local :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Carole BAILLY	ESI ORLEANS	Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS
Patrick PIMONT	ESI VERSAILLES St Cloud – CID Cergy	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Martine ROELAS	ESI ORLEANS

Transmission des arrêts maladie :

La direction a présenté la note RH1A du 1^{er} septembre 2015, mise en ligne sur le site de la DISI Paris-Normandie.

La règle de l'envoi sous 48 H. n'est pas nouvelle. Mais par contre, la sanction, elle, est nouvelle et très sévère.

La diminution de moitié de la rémunération porte sur tous les éléments de la rémunération, en cas de deuxième envoi tardif de l'arrêt maladie (dans une période de 24 mois). La direction a précisé qu'il sera tenu compte des situations particulières, et qu'un premier avertissement sera adressé à l'agent avant la baisse de rémunération, en cas de récurrence (conformément au texte).

Solidaires Finances Publiques s'est interrogé sur la légalité de cette mesure. Réponse à venir très prochainement...

Questions diverses.

- Dans le cadre du « parcours rénové d'assistance », la direction a annoncé l'expérimentation, depuis le 19/10, d'un site web avec foire aux questions pour les SPF du 76 et du 95 .
L'expérimentation est prévue sur 3 mois, un bilan sera fait en janvier 2016.
- Formation Hygiène et Sécurité : Solidaires Finances Publiques a demandé que la validation sur Agora pour les formations spécifiques Hygiène et Sécurité soit plus rapide, afin que les agents ne soient pas en anomalie plusieurs semaines avec un compteur HV faux. En effet, ce type d'autorisation d'absence nécessite une double validation : chef de service + RH de la DISI siège
La direction a répondu que le service RH de la direction contrôlera désormais 1 fois par semaine, pour valider dans Agora Gestion.
- Formation syndicale : Solidaires Finances Publiques a demandé que la direction envoie rapidement (dès qu'elle en a connaissance) aux chefs d'ESI la liste des agents concernés. La direction a indiqué qu'elle ferait un rappel aux chefs d'ESI concernant l'information des chefs de service afin que ces autorisations d'absence soient validées au plus vite et sans qu'aucun justificatif ne soit réclamé. C'est le service RH de la DISI qui effectuera les contrôles.
- Solidaires Finances Publiques a interrogé la DISI Paris-Normandie sur les autorisations d'absence pour les conférences/formations santé, préparation à la retraite ou autres, organisées par l'Action Sociale (gestion du stress, être parents d'ado, nutrition...)
La direction a répondu que l'autorisation était accordée pour la préparation à la retraite.
Par contre, elle a précisé que la note sur le temps de travail ne prévoyait pas d'autorisation d'absence pour assister aux conférences santé.
C'est révélateur du peu de considération accordée par la direction générale à la santé de ses agents, et à l'encontre de la note d'orientation ministérielle 2015 incitant à « améliorer la qualité de vie et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle » !!!

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en Comité Technique Local :

Titulaires :		Suppléants :	
Carole BAILLY	ESI ORLEANS	Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS
Patrick PIMONT	ESI VERSAILLES St Cloud – CID Cergy	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Martine ROELAS	ESI ORLEANS